

ABONNEMENT.

SAUMUR. Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 20. Faits divers... 75.

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne:

SAUMUR. Chez tous les Libraires. A PARIS. Chez MM. RICHARD et C., Passage des Princes.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

SAUMUR. Chez tous les Libraires. A PARIS. Chez MM. HAYAS-LAFITE, et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

26 Novembre 1874.

Bulletin politique.

Voici une intéressante correspondance que publie la Tages Press de Vienne. Nous en laissons toute la responsabilité à cette feuille, nous bornant à rappeler qu'elle est connue pour ses relations dans le monde diplomatique.

L'IMPÉRATRICE AUGUSTA ET LE COMTE D'ARNIM.

Allemagne, 22 novembre.

On a beaucoup parlé, beaucoup écrit, au sujet de la situation respective de la reine et impératrice Augusta et du président du conseil des ministres, chancelier de l'empire. Mais, pour des motifs faciles à comprendre, ce sujet ne fut abordé que rarement et avec réserve par les feuilles prussiennes proprement dites. Ce thème, en effet, est un de ceux qui exposent le plus facilement celui qui les discute à se trouver en contact direct avec l'autorité supérieure, si, dans la recherche de la vérité, il s'aventure à examiner de trop près le véritable fond des choses.

Tout le monde sait que l'impératrice Augusta est l'adversaire déclarée du prince de Bismark. D'autre part, le grand chancelier n'est point sans avoir conscience d'être l'homme de l'Europe le plus universellement détesté. Il est donc certain qu'il n'a jamais perdu de vue un seul instant ses ennemis à la cour de Berlin.

L'impératrice Augusta n'est en aucune circonstance une femme ordinaire. Quand l'univers entier retenait de la gloire de Bismark, que ses adulateurs, enivrés, portaient sur le pavoi l'homme du siècle, le créateur de la puissance allemande, l'artisan de la virginité nouvelle de la Germanie, la souve-

raine fut du petit nombre de ceux en Allemagne dont le cœur demeura froid et fermé. Pendant la guerre, quand volèrent par le monde ces télégrammes si bizarrement conçus, adressés à Augusta, reine et impératrice, parlant de victoires, de triomphes, encore tout frémissants de l'ivresse des batailles, le monde croyait bien que la femme qui les recevait, qui les lisait, était une femme heureuse entre toutes. Le monde se trompe parfois d'une façon bien étrange. Ces pompeux télégrammes, messagers de victoire, ne rencontraient qu'un accueil réservé; ne proclamaient-ils pas en même temps le triomphe de l'ennemi mortel, de l'homme qui lui avait ravi son époux... ?

C'est bien là le vif de la question. Sur ce terrain, en effet, nulle femme, quelque peu aimante, n'entendra jamais raison; gloire, illustration, trésors, rien ne saurait l'amener à composer. Avant l'arrivée de Bismark aux affaires, avant qu'il n'eût commencé d'exercer sur le roi Guillaume son influence presque diabolique, la reine Augusta était la souveraine absolue, l'égérie de son royal époux.

Et le monarque prussien pouvait d'autant mieux s'accommoder de cette tutelle, que partout, à Berlin, à la cour, dans les provinces rhénanes, où la reine résidait de préférence, l'opinion publique était unanime à reconnaître ses hautes capacités. « C'est une femme d'un grand caractère, » disait-on déjà d'Augusta princesse royale, comme on le dit ensuite d'Augusta reine de Prusse. Quand il lui fallut céder à l'ascendant de Bismark, un changement radical s'opéra peu à peu dans sa manière d'être. Elle quitta d'abord la cour de son plein gré, et se retira à Charlottenbourg, puis ensuite sur les bords du Rhin, où, pendant quelques années, elle vécut dans une sorte d'exil, en apparence séparée du roi et des affaires; mais en apparence seulement. Un vif dissentiment, il est vrai, avait pu, pour un temps, mettre en opposition les caractères, mais non disjoindre les cœurs, unis par une réelle affection.

Comme, d'ailleurs, il ne fallait pas pa-

raître aux yeux du public avoir interrompu toute relation, les rapports ne fardèrent pas à devenir plus suivis, et si Augusta eût consenti à se réconcilier avec le prince chancelier, toutes choses eussent été en bonne voie. Mais on ne put jamais amener cette princesse indépendante et fière à se prêter à cette démarche. Au contraire, sa faveur était acquise à quiconque se posait en adversaire de l'ogre de la Wilhelmstrasse, à tout individu victime de son humeur fantasque ou de ses procédés arbitraires. Elle fut ardemment secondée dans cette voie par sa fille, la grande-duchesse de Bade, qui, à Berlin et à Postdam, se fit souvent l'interprète de la pensée maternelle.

Le rapprochement entre la reine Augusta et le comte d'Arnim ne s'opéra qu'à la suite d'un long échange de vues et d'idées. Tout le monde sait aujourd'hui que la personne intimement liée dont il est question dans les lettres de Bulow n'est autre que l'impératrice Augusta. C'est donc l'impératrice Augusta qui se trouve accusée ouvertement d'avoir conspiré contre Bismark. Mais avec son procès contre le comte d'Arnim, Bismark oserait-il donc aller jusqu'à soulever le procès même de « la conjuration de l'impératrice et de l'ambassadeur ligués pour assurer sa perte ? » Oui bien ! L'homme est suffisamment connu, on peut tout attendre de lui. Ne voyons-nous pas déjà l'impératrice d'Allemagne traînée au premier plan ?

On a souvent répété que l'inimitié qui existe entre l'impératrice et le grand chancelier à sa cause première dans le sentiment religieux. D'après ce qui a été dit plus haut, il faut reconnaître que ce n'est pas cela seulement. A Weimar, à Berlin et plus tard à Coblenz, Augusta passait même pour être quelque peu libre penseuse. Avec ses lecteurs, parmi lesquels il en est deux qui se firent un nom dans la littérature allemande, elle aimait à traiter les questions les plus subtiles de la philosophie. Le comte d'Arnim était admis parfois dans ce cercle intime; mais cet homme, toujours actif, toujours en mouvement, ne pouvait tout d'abord inspirer

une confiance absolue. Il passait cependant pour l'un des esprits les plus philosophiques et les plus déliés qui existassent en Prusse, et on ne le perdit pas de vue. D'Arnim étant à Rome, il est probable qu'une correspondance suivie et traitant de graves sujets, s'établit entre lui et la reine, du moins, les relations que chacun d'eux entretenait à cette époque avec le chanoine Dollinger sembleraient le faire supposer. Augusta, cependant, refusa d'entrer dans les vues de ce dernier; elle ne pouvait vaincre ses répulsions pour le vieux catholicisme, et préféra de tout temps la réconciliation avec les catholiques.

Ce serait aller un peu loin, toutefois, que de supposer l'impératrice assez bien disposée à l'égard de l'ultramontanisme pour qu'elle pût en venir à se déclarer ouvertement la protectrice des jésuites. Peut-être serait-il plus exact de dire, au contraire, qu'on ne la voit entrer franchement dans les idées de d'Arnim, qui tendaient à la réconciliation, que quand Bismark, par sa faute, eût manqué l'occasion propice de déclarer la guerre à Rome. Peut-être bien aussi, le regard clairvoyant d'Augusta pénétra-t-il plus avant au fond des choses. Elle a vécu, de longues années parmi les populations catholiques des bords du Rhin; elle connaît leurs idées et leurs sentiments; elle est à même de comprendre mieux que personne combien peu il serait difficile de balayer du sol de ces provinces toute trace de sympathie pour la Prusse. Elle n'est pas sans s'en être expliquée catégoriquement avec le souverain son époux.

Mais, on le sait, l'empereur soldat se soucie médiocrement des sympathies populaires, les états de sa puissance ne sont pas là. En tout cas, l'on peut assurer que les plaintes des populations, comme les griefs de d'Arnim, n'ont jamais pu trouver accès auprès de l'empereur que par l'entremise de l'impératrice Augusta ou de ses familiers. Bismark jugea qu'il devenait urgent de mettre un terme à cet état de choses. Dans ce but, il n'hésita pas un seul instant à recourir au moyen le plus extrême, mais en

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA MARIAGE DU LUXE ET LE REMÈDE.

Avec le train dans les affaires, vient ou revient toujours le goût du luxe, et le luxe étant la chose de ce monde dont on abuse le plus aisément, il s'ensuit que déjà, autour de nous, on en constate la recrudescence et que déjà aussi s'élèvent les plaintes des maris et leurs grincements de dents.

En vérité, il suffit d'essayer de pénétrer dans un de nos grands magasins de nouveautés, — n'importe lequel, — pour en rapporter la preuve que tous les bruits mis en circulation sur la pauvreté des femmes de Paris et sur le retour à la religion de sainte Mouscelline, sont des calomnies indignes.

A aucune époque peut-être, les étoffes des robes n'ont été plus splendides, ne se sont vendues aussi cher et n'ont trouvé un plus grand débile. Robes, dentelles, colifichets, meubles, objets de fantaisie, tout est à des prix fous; et cependant les magasins sont remplis; les femmes y font la queue; le luxe a repris son niveau et son entrain d'autrefois; c'est ce qu'on ne peut nier, et voilà où enragent les républicains, qui rêvaient de mettre la France et Paris sous le régime du brouet noir.

Ils en sont pour leurs frais. C'est bien, dans tous les cas, le signe que la République ne sera jamais du goût des femmes. Or, ce dont les femmes ne veulent point, il est rare que les hommes s'en accommodent.

Mais, comme je l'ai dit, si le luxe a du bon, son abus donne à réfléchir à quelques maris, car il fait bien facilement tourner les têtes, et quand les têtes tournent à ce vent-là, souvent elles se détachent tout à fait des épaules. Le luxe devient alors un mal. Mais comment le prévenir ?

La question était posée l'autre jour par un

mari, de qui la femme n'a jamais pu se mettre dans la cervelle la maxime de Franklin, que: « quand vous avez acheté une jolite chose, il vous faut en acheter dix autres pour que rien ne jure, » et que « il est plus aisé d'étouffer le premier désir que de satisfaire tous ceux qui suivent. »

— Ce n'est point, répliqua un autre mari — de façons charmantes d'ailleurs — ce n'est point avec des discours ni avec des brochures éloquentes, ni avec des procès scandaleux, ni même avec des lois, si on osait en faire aujourd'hui sur un tel sujet, que vous guérirez la plaie du luxe — puisqu'on l'appelle ainsi.

— Vous croyez qu'il y a un autre moyen ?

— Parfaitement.

— Lequel ?

— C'est aux maris qui ne sont point et ne veulent pas être les complices de leurs femmes à appliquer le remède.

— Diable ! murmura le premier mari, contrecarrer une femme en ces matières, me paraît chose scabreuse...

— Cela dépend de la façon de s'y prendre.

— Ah ! vous croyez donc qu'il peut y avoir une façon de s'y prendre avec les femmes qui leur rend agréables les manifestations de la volonté d'un mari ?

— Agréables... je ne dis pas, mais irrésistibles.

— Voyons cela.

— Vous me savez une aisance honorable que j'accrois par mon travail. Vous savez également que j'ai épousé, selon mon cœur, une femme douée de beaucoup de qualités et qui a bien voulu me préférer à de nombreux rivaux. Ce sont là deux titres qui m'ont permis de prendre une douce autorité sur elle. Aussi, ai-je débuté dans le mariage par montrer les plus insignes faiblesses envers ma femme.

— Naturellement.

— Par l'obéissance la plus passive à tous ses caprices; si bien que, sans m'en apercevoir, mon train de maison augmenta sensiblement; fêtes et dîners au dehors et chez nous devinrent presque quotidiens; les toi-

même temps le plus dangereux, car, ce moyen, tout en laissant supposer que l'impératrice Augusta avait fait concevoir au comte d'Arnim des espérances pour l'avenir, donnait à penser également que lui-même, Bismark, n'était pas sans se préoccuper de certaines éventualités.

D'Arnim, habile diplomate, savait faire servir à ses desseins ambitieux toutes circonstances que Doellinger, simple savant, proclamait utiles et avantageuses sans y voir autre chose que le bien de l'Etat. Rien de tout cela n'a dû échapper à l'esprit subtil d'Augusta, qui, sans doute, encourageait d'Arnim dans cette voie. Ce fut alors que le coup brutal et retentissant vint frapper son protégé. Qui peut douter qu'il n'ait été en même temps dirigé contre l'impératrice ? Mais, par cela même, l'empereur Guillaume se trouve placé dans une situation des plus pénibles, et comme empereur et comme époux. Comme empereur, il doit prendre parti pour le vieux serviteur éprouvé à qui il doit tant; comme époux, il doit se mettre du côté de la femme offensée. A dire vrai, ce qui se passe actuellement à Berlin n'est que le second acte d'une tragédie politique.

Le premier fut marqué par des scènes très-tendues, où Bismark, non content de menacer de donner sa démission, parla même d'émigrer en Amérique (!!!). L'année dernière, à l'Exposition universelle de Vienne, le grand chancelier, affectant une tranquillité d'esprit qu'il était loin d'éprouver, jouait encore avec cette idée, dont il ne songeait nullement à faire un secret. Par contre, l'impératrice Augusta concevait, pour la réussite de ses plans, les meilleures espérances, et l'étoile de d'Arnim brillait de tout son éclat.

Ce serait une folle entreprise de prétendre démontrer qu'Augusta ne saurait se trouver offensée par le procès intenté au comte d'Arnim. En cette circonstance, le monde assiste au heurt de deux idées essentiellement contraires, parfaitement mûries de part et d'autre, au sujet d'une question politique d'une importance capitale, et l'impératrice Augusta voit le partisan dévoué qu'elle avait lancé en avant, arrêté comme un malfaiteur et jeté en prison ! Ce procédé violent suffirait seul à montrer quelles conséquences graves peuvent résulter de ce conflit pour la Prusse et le nouvel empire d'Allemagne.

En agissant ainsi, que Bismark, aux yeux des gens bien élevés, se soit rendu coupable d'une inconvenance majeure que ne saurait plus pallier la boutique officieuse aux abois, peu lui importe; Bismark ne compte plus avec l'opinion publique. Ce qui lui importe davantage, c'est la discorde au sein de la famille royale, discorde qu'il a semée en parfaite connaissance de cause et de propos délibéré, comme on l'affirme partout ici dans les cercles bien informés. Comment finira ce scandale ? Dans tous les cas, Bismark a lassé la Fortune, et si par aventure la déesse aveugle lui ménage encore un dernier triomphe, qu'il se souvienne des paroles de Pyrrhus après la bataille d'Héraclée.

lettres de ma femme absorbèrent bientôt les trois quarts de notre budget; notre appartement du troisième étage, jugé trop petit et trop mesquin, fut sacrifié à un grand rez-de-chaussée dans le voisinage de l'Arc-de-l'Étoile, et notre mobilier primitif fut jeté aux friperies. — Voilà où nous étions arrivés, lorsqu'un jour, moi à qui pareille humiliation n'avait jamais été infligée, je me trouvai aux prises avec des créanciers exigeants et en face d'un déficit considérable dans mes ressources.

— Alors, tout naturellement, vous avez poussé les hauts cris, tempêté, menacé.

— Moi ! fit le mari en souriant, pas le moins du monde; le moyen eût été des plus maladroits. J'engageai tout simplement ma femme à aller passer une quinzaine de jours chez sa mère, qui l'en pria « depuis si longtemps. »

— Je profitai alors de son absence pour vendre tout notre mobilier luxueux avec le produit duquel je payai nos créanciers; je congédiai nos quatre domestiques; je me défilai de notre magnifique rez-de-chaussée

Chronique générale.

Les journaux continuent à se livrer à des conjectures sur la détermination du gouvernement concernant la reprise de la session et une Adresse du Président.

Le fait est que le gouvernement n'a pas pris de détermination; ce qui est certain, c'est qu'il n'est pas sans de vives préoccupations sur les dispositions visibles de l'opinion et les dispositions probables de l'Assemblée.

Il y aura tous les jours conseil des ministres à partir d'aujourd'hui.

On a parlé ces derniers jours de la démission de M. de Cumont et de M. Tailhand; ces bruits n'étaient pas encore fondés; on croit qu'ils pourront le devenir.

On lit dans le *Bien public* :

« Il nous revient, comme fait curieux, que le maréchal de Mac-Mahon s'est montré froissé et a exprimé publiquement ses regrets de voir M. de Fourtou prendre ostensiblement la direction de la Société algérienne, dont il avait puissamment servi les intérêts pendant son passage au pouvoir. »

« M. de Fourtou semblait ainsi s'être réservé un fructueux héritage, et quoique les procédés employés eussent été réguliers, on a trouvé en haut lieu la manœuvre peu délicate. »

Nous ne voulons pas défendre M. de Fourtou, ni examiner si le *Bien public* est bien placé pour connaître les sentiments intimes du maréchal de Mac-Mahon. Seulement, les scrupules du moniteur de M. Thiers nous surprennent un peu; a-t-il donc oublié quels financiers protégeaient son patron ?

On lit dans le *Siecle* :

M. Rouher, en ce moment à Chislehurst, est attendu ce soir à Paris; les députés plébiscitaires se réuniront aussitôt son retour chez M. le baron Eschassériaux. M. Rouher fera connaître dans cette réunion la décision prise par les anciens fonctionnaires impérialistes réunis en conseil à Chislehurst et la conduite politique que devra tenir le parti pendant la session parlementaire.

On lit dans la *Presse* :

On s'occupe en ce moment au ministère de l'intérieur d'un travail fort important.

En prévision d'une nouvelle réglementation des débits de vins, cabarets, cafés et hôtels, MM. les préfets des départements ont été invités à dresser la liste exacte de tous ces établissements régulièrement autorisés par eux dans le ressort de leur juridiction.

Cette statistique considérable est presque terminée aujourd'hui; nous pourrions, dans quelque temps, en faire connaître les résultats. Disons, dès à présent, que les chiffres relevés ne sont pas relativement beau-

et m'en fus louer rue des Martyrs (par allusion) un quatrième étage que je meublai tel que l'était notre ancien appartement, au temps de notre modestie.

Cela fait, j'allai rejoindre ma femme, et, sans la prévenir de rien, je la ramenai tout droit à son nouveau logis. Elle fut étonnée d'abord. Mais, sans prononcer une parole, je lui montrai les dossiers des huissiers soldés et les grosses factures acquittées, en mettant le doigt sur le total énorme que représentait dossiers et factures.

Elle rougit, comprit, me sauta au cou et m'embrassa de tout son cœur. Ce n'est pas plus malin que ça ?

— Et depuis ce temps votre femme...

— Se trouve si bien de notre nouvelle façon de vivre, que c'est moi qui serai bientôt obligé de prêcher un peu de laisser aller dans nos dépenses.

— Et vous croyez votre femme corrigée...

— Du goût du luxe, non; mais de l'abus du luxe, oui. (Patris.)

coup inférieurs à ceux fournis par le département de la Seine.

On sait que certaines feuilles ont cherché à faire croire que le rappel de l'*Orénoque* avait eu lieu avec l'assentiment du Saint-Père.

Le document que l'on va lire et que l'*Union nationale* de Montpellier reproduit d'après une lettre pastorale toute récente de M^r de Cabrières, mettra de nouveau en lumière la bonne foi de ces journaux :

« Au sujet du rappel de l'*Orénoque*, dit le vénérable prélat, nous avons cru devoir, en notre nom, aussi bien qu'au nom de notre clergé et de nos fidèles, témoigner au Saint-Père notre filiale et respectueuse sympathie. Nous pensons, monsieur le curé, que vous lirez, comme nous, avec une reconnaissance attendrie, la réponse que le Souverain-Pontife a daigné nous faire. »

(Nous donnons la traduction française de cette réponse.)

« Pie. P. P. IX ;

» Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« Ce que vous nous avez écrit par votre lettre datée du 17 de ce mois, en apprenant par la lecture des journaux le rappel du navire français qui stationnait dans le port de Civita-Vecchia, nous a permis de bien apprécier vos parfaites dispositions à notre égard, et votre zèle envers la cause du Siège apostolique. C'est pour nous un motif irrésistible de proclamer, avec une entière bienveillance et affection, votre amour et votre dévouement fraternels envers nous.

« Quant à ce dont vous nous parlez, vous ne devez pas ignorer, vénérable frère, que plus les secours humains nous sont enlevés, plus notre espérance s'élève vers Dieu, en la puissance duquel toutes les créatures sont placées, et qui, ayant promis d'être avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles, ne pourra souffrir que sa protection nous fasse défaut dans les grandes épreuves que nous traversons.

« Que notre confiance en Dieu, vénérable frère, soit donc toujours inébranlable, car il ne permet pas que ceux qui espèrent en lui soient confondus. Demandons-lui instamment qu'il donne à tous les esprits la lumière et la grâce, afin que tous, au milieu des grandes ténèbres qui nous environnent, puissent connaître ce qui est juste et aient la force et le courage de l'accomplir.

« Nous recevons avec un sentiment d'affection particulière à votre égard ce sincère hommage que vous nous avez exprimé en termes si aimables au nom de votre clergé et de vos fidèles, et nous vous exprimons notre très-vive reconnaissance pour l'attention que vous avez mise à nous procurer cette consolation.

« Nous prions le Dieu tout-puissant de répandre avec effusion, sur vous et sur tout votre troupeau, les richesses de sa bonté, et nous souhaitons que la bénédiction apostolique que nous vous donnons à vous, vénérable frère, à tout votre clergé et à vos fidèles, vous soit un gage de notre tendre affection.

« Donné à Rome auprès de saint Pierre, le 31 octobre 1874, la vingt-neuvième année de notre pontificat.

« Je veux que vous sachiez, vénérable frère, qu'aucun désir n'a été exprimé par nous à l'effet d'obtenir le rappel du navire dont nous avons parlé plus haut. Ceci soit dit, contre les fausses assertions répandues avec malice par l'organe de plusieurs journaux.

» Pie PP IX. »

A Givors, dit *Lyon-Journal*, un incident tout à fait imprévu et fort étrange a signalé le scrutin de dimanche : sur 2,714 électeurs inscrits, un seul votant s'est présenté, et encore son bulletin a été déclaré nul. En effet, ce bulletin était ainsi conçu :

Barbe-de-Bouc, maire.

Homme-d'Ordre, 4^e adjoint.

Nous-ons élargi le chemin, 2^e adjoint.

D'après le *Progrès de Lyon*, cette abstention est une protestation contre la mesure qui a remplacé le conseil municipal élu par une commission.

Etranger.

RUSSIE.

Les journaux et les correspondances de Russie ont démenti les récits de la presse allemande sur une conspiration internationaliste qui aurait causé de vives alarmes au gouvernement impérial et sur les désordres qui se seraient produits dans les établissements d'enseignement supérieur à Saint-Petersbourg. Les feuilles allemandes ne laissent point, paraît-il, d'être assez frappées, sement qu'elles mettent à recueillir et à exagérer tous les nouvelles désagréables pour le gouvernement russe.

D'après une dépêche adressée de Vienne au *Daily News*, le récent incendie de Cronstadt serait dû à la malveillance.

ALLEMAGNE.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a reçu de Paris la confirmation du bruit qui a couru au sujet des réclamations élevées par l'ambassadeur espagnol auprès du cabinet de Londres. Voici en quels termes s'est exprimé son correspondant :

« J'apprends de Madrid que l'ambassadeur d'Espagne à Londres a soumis déjà trois réclamations au Foreign-Office relativement à trois bâtiments armés de canons qui auraient quitté l'Angleterre pour destination carliste. L'ambassadeur a essayé chaque fois de démontrer combien une semblable tolérance était peu conforme au droit international; il aurait aussi informé le gouvernement du départ de chacun des navires; mais, chaque fois, il lui aurait été répondu qu'on ne voulait en aucun cas intervenir. Le représentant de l'Espagne a fait alors un rapport à Madrid afin d'être autorisé à remettre au cabinet de Saint-James un Mémoire où toutes ses réclamations seraient formulées et appuyées de preuves. Il y aurait de l'hésitation de la part du gouvernement espagnol à autoriser cette démarche, après le succès douteux de celle du même genre qui a été faite à Paris. »

BERLIN.

La *Gazette nationale* dit qu'il est maintenant certain que le gouvernement de l'empire d'Allemagne donnera son assentiment à la création d'une banque de l'empire et que la fondation de cette institution est désormais assurée, la majorité du Parlement étant favorable à l'émission par contingent des billets de banque non couverts.

La *Gazette nationale* ajoute que les capitaux privés prendront très-probablement part aux opérations de la future banque centrale.

La même feuille annonce que le conseil des ministres de Prusse a examiné dans une de ses dernières séances de quelle manière la Banque de Prusse pourrait être transformée en une banque de l'empire.

AMÉRIQUE.

Nouvelle-Orléans, 20 novembre.

Le comité général conservateur a convoqué tous les citoyens à se réunir dans les édifices de leurs cultes respectifs, afin d'offrir leurs remerciements à Dieu pour les avoir délivrés de l'assujettissement politique dans lequel ils étaient jusqu'à ce jour. Toute la population a le soir même pavé et illuminé la ville.

Nouvelles militaires.

M. le général de Cissey, vice-président du conseil, a été appelé à examiner la question de savoir si les jeunes gens qui, après avoir satisfait aux examens du volontariat d'un an, n'étaient pas immédiatement entrés au service, pouvaient, l'année suivante, contracter l'engagement d'un an sans avoir à subir de nouvelles épreuves. La question a été résolue négativement. Le ministre de la guerre, en effet, a remarqué que le nombre des jeunes gens ayant subi avec succès les examens était toujours moins considérable que celui des volontaires présents sous les drapeaux, et c'est justement pour diminuer l'écart signalé et stimuler le zèle des intéressés que cette décision a été prise. Les jeunes

gens qui se trouvent dans le cas dont il s'agit devront donc non-seulement passer à nouveau les examens professionnels, mais encore remplir toutes les autres formalités prescrites par les lois et les règlements.

On s'est beaucoup ému du bruit qui a couru dernièrement du renvoi par anticipation, dans ses foyers, de la classe 1870. Il n'y a rien de fondé dans cette nouvelle. La classe 1870 ne suivra sa devancière que l'année prochaine, lorsque la dernière classe appelée sous les drapeaux sera instruite.

Le ministre de la guerre demandait pour l'armée territoriale 9,438 capitaines, lieutenants et sous-lieutenants.

Tout compte fait, Paris a présenté 3,600 candidats, et la province 2,500 seulement ! En admettant que tous soient reçus, c'est encore un déficit de plus de 3,300.

Le ministre compte sur les volontaires d'un an pour combler tous les vides.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier soir, vers deux heures, un affreux accident a jeté le deuil dans une famille de notre ville et parmi les sous-officiers de l'École de cavalerie.

Pendant les exercices au trot, le cheval que montait M. Pasquier, maréchal-des-logis chef au 9^e cuirassiers, s'est emporté sur la place du Chardonnet, et, avant que le cavalier ait pu le maîtriser, l'animal est venu s'abattre devant les écuries du manège. Le choc a été des plus violents ; le jeune homme, précipité contre la muraille, a été tué sur le coup.

Cette mort est un deuil pour notre population civile et pour l'École de cavalerie. Le jeune Pasquier, qui appartient à une honorable famille de Saumur, était un excellent garçon, riche d'avenir ; un des premiers numéros de sa division, il était porté pour l'avancement. Pendant la campagne de 1870, il s'était admirablement comporté, il avait pris part à la charge légendaire des cuirassiers à Reischoffen.

Les électeurs du canton d'Angers (nord-ouest), de Beaufort et de Montreuil-Bellay, sont convoqués pour le 13 décembre, à l'effet de nommer des conseillers d'arrondissement en remplacement de M. Oriolle, élu conseiller général, de M. Grimoux, élu conseiller général, et de M. Nau, décédé.

Voici les noms des six conservateurs qui ont été élus à Nantes membres du conseil municipal.

De Cornulier, Arnous-Rivière, Espitalé-Lapeyrate, de Lareinty, Noisette, Le Romain.

Ils n'étaient portés que sur la liste de l'Espérance du peuple. L'Union bretonne, organe des bonapartistes, s'était abstenue.

A l'occasion des élections républicaines de Tours, on lit dans le *Messager d'Indre-et-Loire* :

« L'Union libérale entonne un chant de triomphe.

« C'est son droit, nous ne le lui contestons nullement, au contraire.

« Néanmoins, qu'elle nous permette de lui rappeler cette parole trop souvent répétée pour paraître sublime, mais néanmoins toujours vraie :

« La roche tarpéienne est près du Capitole. »

« Oui, l'idée républicaine sombrera.

« Elle porte dans ses flancs la tempête, et elle viendra se briser contre les principes immuables et éminemment sociaux que nous défendons.

« Il ne suffit pas de flatter les passions populaires, de réveiller les instincts du travailleur, il faut les satisfaire.

« Que M. Wilson et ses collègues de tous les étages pourront-ils lui offrir, à ce pauvre peuple devant les yeux duquel on fait briller des mirages trompeurs ?

« Est-ce qu'avec la République on paiera moins d'impôts ?

« Est-ce qu'avec la République il suffira d'ouvrir la bouche pour voir tout se conformer au gré de ses désirs ?

« Est-ce qu'avec la République l'ouvrier aura plus d'ouvrage ; ne voudra-t-il pas plutôt n'en plus avoir ?

« Que l'Union libérale réponde.

« S'il est un devoir qui incombe à ceux qui se sont donné mission d'instruire et d'éclairer l'opinion publique, c'est de dire toujours la vérité.

« Nous regardons cela comme une chose sainte et nous avons le droit de dire, l'histoire à la main :

« Que les coryphées de la démocratie se sont toujours joués du peuple ;

« Que, sous leur inspiration, le peuple a senti ses mauvais instincts se réveiller et les a assouvies par des actes terribles ;

« Que ces coryphées eux-mêmes sont tombés devant des esprits plus pervers qu'eux.

« Nous ne nous érigeons nullement en prophète, mais il est permis d'entrevoir un bien sombre horizon.

« La responsabilité en incombera à ces personnalités ambitieuses qui se servent de l'escabeau populaire pour arriver à des places qui peuvent flatter la vanité humaine, mais qui donnent souvent bien des déboires. »

Nous ne chercherons pas, dit la *Revue de l'Ouest* de Niort, à dissimuler l'échec que le parti conservateur vient d'éprouver dans notre ville, à l'occasion des élections municipales. Sur vingt-deux conseillers élus, tous appartiennent à la liste républicaine, sauf un seul porté sur la liste du comité conservateur. Cinq des conseillers nommés figuraient sur les deux listes.

A quoi devons-nous attribuer cet échec ? Toujours à la même cause. Il est un fait certain, c'est que le parti conservateur est en grande majorité dans notre ville, mais il ne va pas voter ; il s'abstient, tandis que les républicains se rendent avec la plus grande exactitude au scrutin, et que la complète discipline règne dans leurs rangs. Ainsi, sur 5,246 électeurs inscrits dans la commune de Niort, 3,304 seulement ont pris part au vote de dimanche.

Le *Monde* annonce la nomination probable de M. Collet, évêque de Luçon, au siège archiepiscopal de Tours, et celle de M. Jourdan, vicaire-général de Paris, au siège épiscopal de Tarbes.

Faits divers.

L'explosion de l'usine Poirier, à Saint-Denis, a, dit la *Gazette des Tribunaux*, occasionné des dégâts de toute nature dans la ville de Saint-Denis, et, malgré l'empressement avec lequel M. Poirier a distribué des secours et des indemnités, il a déjà fallu saisir des constatations régulières par voie d'expertise légale.

Deux bâtiments à peu près voisins de l'usine de M. Poirier, la gare du chemin de fer du Nord, à Saint-Denis, et les ateliers de la Société centrale des bétons agglomérés, ayant éprouvé d'assez fortes dégradations, les directeurs de ces deux compagnies ont fait demander au juge des référés la nomination d'un expert chargé de constater l'état des lieux dévastés par l'explosion, d'apprécier la nature et l'importance des dégâts occasionnés, et d'indiquer les réparations urgentes, et les faire exécuter immédiatement sous sa direction et sous sa surveillance.

M. le président a ordonné l'expertise demandée par les deux compagnies, et a chargé M. Léon Rivière, ingénieur-architecte, de cette expertise.

Voici quelques chiffres intéressants empruntés à un travail de statistique sur le nouvel Opéra, publié par M. de Saint-Arroman, dans la *Chronique Musicale*.

La surface du plancher de la scène est de 10,000 mètres carrés. Les colonnes en fer qui le supportent, ainsi que les dessous, sont au nombre de 542.

La longueur des cordages atteint 186,300 mètres ; celle des tuyaux pour l'eau (plomb, caoutchouc, etc.), 8,500 mètres, celle des tuyaux de gaz, environ 14,000 mètres, celle des conduites de cheminées, 3,500 mètres.

Les contre-poids en plomb et fonte pèsent 80,000 kilogrammes.

Il existe au nouvel Opéra 8,670 mètres carrés de mosaïque. En admettant les petits cubes en marbre à 1 centimètre carré chacun, on aura 86,707,200 petits cubes.

Le nombre des colonnes décoratives s'élève à 302 ; celui des portes à 1,433. Le

nombre des marches de 5,654. La plus grande longueur du monument est de 127 mètres 70 ; la plus grande largeur, 124 mètres 08.

La hauteur totale du fond de la cave au sommet de la lyre d'Apollon est de 79 mètres, dont 66 mètres 52 dépassent le sol du boulevard.

La commune de Sars-Poteries (arrondissement d'Avranches) vient d'être profondément impressionnée par un accident qui pouvait avoir les suites les plus funestes.

Le 16, dans l'après-midi, dix-neuf habitants de cette commune furent pris de douleurs atroces, et leur état présentait tous les symptômes d'un empoisonnement. La gendarmerie, informée aussitôt, se rendit sur les lieux et procéda à une enquête sommaire, après avoir entendu les déclarations des malades. On constata que l'empoisonnement aurait été produit par des gâteaux fabriqués et vendus par une femme Lagrange, et l'on saisit immédiatement toutes les substances servant à la confection de ces gâteaux. En même temps, le médecin de la localité, M. Rapp, et M. Graves, pharmacien, prodiguèrent les soins les plus pressés aux victimes qui furent toutes sauvées, à l'exception d'un enfant de deux ans, qui a succombé.

On ne connaît pas encore la nature du poison. La malheureuse femme Lagrange, en apprenant l'accident dont elle était l'auteur involontaire, a éprouvé une telle émotion que sa vie est en danger.

Nous avons parlé à plusieurs reprises d'un projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, et nous disions dernièrement qu'une étude approfondie de tous les projets proposés avait été faite au ministère des travaux publics, étude à la suite de laquelle un plan définitif aurait été adopté.

Cette question, dit aujourd'hui la *Patrie*, des plus importantes au point de vue de notre commerce et de notre industrie, est sur le point d'être résolue. C'est du moins ce qui ressort d'une séance tenue par les membres de la commission du tunnel. A la majorité, un vote a été émis en faveur d'une reprise immédiate des opérations préliminaires. En conséquence, des percements vont avoir lieu dans un bref délai, et si, comme on l'espère, les résultats sont favorables, la création du tunnel en question ne sera plus qu'une question de temps.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 8,500 Obligations

MÉZIDON A DIVES

(CALVADOS)

Ces obligations de chemin de fer, déjà admises à la cote officielle de la Bourse de Paris, rapportent 15 francs par an, en deux semestres les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année et sont remboursables à 500 francs.

PRIX : 220 FRANCS

JOUISSANCE DU 1^{er} JANVIER 1875

Payable : 20 francs en souscrivant, 50 — à la répartition, 50 — au 20 décembre, 50 — au 20 janvier 1875, 50 — au 20 février 1875.

avec faculté d'anticiper les versements sous bonification de 5 0/0 d'intérêt. Le prix en libérant de suite sera donc de 218 francs 50. Ce prix, non compris la prime de remboursement, représente un placement de 6 87 0/0.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les Vendredi 27 et Samedi 28 Novembre

Chez MM. LEVY-BING et C^{ie}, banquiers, 102, rue de Richelieu, à Paris, et dans leurs succursales d'Epinal, de Nancy et de Mulhouse.

Les titres définitifs seront délivrés aussi après la répartition.

Les obligations MÉZIDON A DIVES (Calvados) sont garanties :

Par le capital social..... 1.000.000 sur lequel 750.000 francs sont à appeler ;

Il y a une subvention de 40.000 francs par kilomètre, de l'Etat et du Département..... 1.160.000

La Compagnie évalue ses recettes à 8.000 fr. net par kilomètre, ce qui couvre, et au-delà, son service financier. Elle a confié les travaux de la ligne à M. H. LEFÈVRE, député, ingénieur et constructeur de chemins de fer, qui s'est engagé à les terminer pour le mois de juillet 1875.

La répartition aura lieu au prorata des demandes.

Bibliographie.

La piété est le fruit de la foi ; c'est la foi elle-même, mais la foi vivante. Enseigner la foi, édifier

en la foi et par la foi, voilà ce que doit faire avant tout un livre de piété. Pour parvenir à la charité, il faut partir de la foi et passer par l'espérance. Tout livre où cette méthode n'est pas observée ne mérite pas le nom de livre de piété. C'est là une vérité, une règle bien élémentaire, assurément ; mais cela ne veut pas dire qu'elle ne soit jamais violée. Ils sont trop nombreux les livres dont les auteurs, négligeant le fondement de la foi, essaient d'édifier l'espérance et la charité sur leur propre imagination.

Le livre que nous examinons, *Élévation de l'âme pieuse par la Messe, la Communion et les visites au Saint-Sacrement* (1), n'a pas ce défaut ; tout ce qu'il renferme est tiré du fond même de la foi et emprunté à la plus saine théologie. Sa substance est la moëlle de la doctrine sacrée. L'Écriture-Sainte, les Pères, les Docteurs de l'Église en ont fourni la matière ; mais façonnés par une main habile, tous ces matériaux ne forment plus qu'un même tout harmonieux ; ces fils de prévenance diverse ont été si bien entrelacés qu'ils composent un seul et même tissu délicat et fin ; ces fleurs cueillies de toutes parts se sont fondues dans l'unité d'un même parfum ; dans la suavité d'un même miel.

La sainte messe et la sainte communion, voilà le foyer de la vie chrétienne ; c'est aussi le centre des *Élévations de l'âme pieuse*. C'est là que tout converge et se concentre. C'est à cette source de la vie spirituelle que l'âme est sans cesse ramenée d'un bout à l'autre du livre. Là est l'unité de l'ouvrage, et cela devait être.

(Bulletin bibliographique du journal le Monde.)

(1) *Élévations de l'âme pieuse pour la Messe, la Communion et les visites au Saint-Sacrement*, divisées en trois parties ; l'une relative à tous les jours de l'année indistinctement ; l'autre à chaque fête, à chaque mystère ; la troisième contenant une méthode pour entendre dévotement la Messe, d'après les prières et les cérémonies liturgiques ; par M^r P. GUÉRIN, camérier de Sa Sainteté Pie IX. 1 vol. in-18 raisin de près de 600 pages sur beau papier vergé. Broché, 4 fr. ; relié en toile, 5 fr. ; relié en chagrin, 8 fr.

Imprimerie des Célestins (ancienne maison L. Guérin) à Bar-le-Duc.

VICTOR PALME, éditeur, 25, rue de Grenelle, Paris, et chez les principaux Libraires.

Pour les articles non signés : P. GONZ.

Publications de mariage.

Amand Jamin, tonnelier et Sophie-Rosé-Hélène Grégoire, lingère, tous deux de Saumur.

Paul Pujol, employé de commerce, et Marie-Louise Bernard, sans profession, tous deux de Saumur.

Paul Douau, menuisier, de Saumur, et Eugénie Chemineau, couturière, de Soulaire.

Au moment où va s'ouvrir une session de l'Assemblée nationale dans laquelle se jouera le sort de la France, plusieurs de nos lecteurs voudront sans doute s'abonner à un grand journal de Paris qui les tiennent au courant de tous les péripéties de la lutte.

L'*Opinion nationale* est le seul journal qui publie tous les jours le compte-rendu analytique des séances de la Chambre.

Les *Lettres de Versailles* de l'*Opinion nationale* ont été très-remarquées dans la dernière session.

Tous les détails, toutes les manœuvres de couloir et de coulisses y sont très-clairement exposées.

Les informations et nouvelles parlementaires, données de première main, y sont plus complètes que partout ailleurs.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 30 novembre 1874.

Avec le concours de M^{lle} Marie RENÉ,

Première dugazon des théâtres de Bordeaux, Rouen, etc.

Pour la première fois à Saumur,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique d'Ambroise THOMAS.

M^{lle} Marie RENÉ remplira le rôle de Mignon.

Mignon sera représenté avec les additions, les changements et le dénouement nouveau introduits par M. Ambroise Thomas à la dernière reprise de son œuvre au théâtre de l'Opéra-Comique.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 45 février 1873.

Le 94^e fascicule, SAN à SCI, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans

fruits, par la délicate farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75 000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart,

le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65.811.

M. le curé A. Brunellière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N° 62.476.

Sainte-Romaine-des-Illes (Saône-et-Loire). Monsieur. — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69.719.

HYDROPIQUE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour

les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 50; 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière est en boîtes de 1/4 kil., de 2 fr. 25 c.; de 1/2 kil., de 4 fr. 50; de 1 kil., de 7 fr. 50. Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 francs. — Dépôt à Saumur, chez M. GONDRAUD, épicerie, rue Saint-Jean; M. GONDRAUD, épicerie, rue d'Orléans; M. BRSSON, pharmacien, épicerie, la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers de Saumur. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % J. 1 ^{er} juin 73.	61 67	03		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	475 50	03	25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	450		
4 1/2 % J. 1 ^{er} mars.	88 50	15		Crédit Mobilier	361 25	8 75		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	685	6 25	
5 % J. 1 ^{er} sept. 1874.	78			Crédit foncier d'Autriche	550	2 50		Société autrichienne, j. janv.	682 50		50
Emprunt 1872	98 10	02		Charentes, 400 fr. p. j. août.	335			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220			Est, jouissance nov.	505	2 50		Orléans	302 25		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	435	25		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	470		3 75	Paris-Lyon-Méditerranée	294 25		
1865, 4 %	473			Midi, jouissance juillet.	642 50			Est	293 50		
1869, 3 % t. payé.	391 75			Nord, jouissance juillet.	1075		1 25	Nord	304 25		
1871, 2 % 70 fr. payé.	275			Orléans, jouissance oct. 70.	857 50			Ouest	292		
Banque de France, j. juillet.	3990			Ouest, jouissance juillet 65.	593 50		2 50	Midi	294 25		
Comptoir d'escompte, j. août.	550			Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	905			Deux-Charantes	262		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	460			Compagnie parisienne du Gaz.	795			Vendée	250		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	245			Société Immobilière, j. janv.	43			Canal de Suez	487		
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	835			C. gén. Transatlantique, j. juill.	215						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
8 heures 45 minutes du matin, express-poste.
9 heures 01 minutes du matin, omnibus.
11 heures 35 minutes du matin, omnibus.
12 heures 19 minutes du matin, omnibus.
12 heures 37 minutes du matin, omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 heures 20 minutes du matin, omnibus.
10 heures 50 minutes du matin, omnibus.
12 heures 38 minutes du matin, omnibus.
12 heures 44 minutes du matin, omnibus.
10 heures 38 minutes du matin, express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 18.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.
Et de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

VENTE

Aux enchères publiques, et par licitation

DEUX MAISONS

D'UN MORCEAU DE TERRE

Situés commune des Rosiers.

L'adjudication aura lieu le dimanche treize décembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Courtois, notaire aux Rosiers.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le dix octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Et à la poursuite et diligence de M^{lle} Gabrielle Louise-Marie Drouet, épouse assistée et autorisée de M. Mathieu-Joseph Maujeau, caissier, demeurant à Paris, et celui-ci tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse; ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 10, d'une part;

En présence ou eux dûment appelés de: 1^{re} M^{lle} Marie-Angèle Drouet, receveuse des postes, demeurant à Mouchamps; 2^e M^{lle} Marie-Ouillon, veuve de M. Charles Drouet, propriétaire, demeurant à Mouchamps; ayant pour avoué constitué M^e Chedeau, d'autre part;

3^e M^{lle} Caroline Drouet, épouse séparée de biens de M. Etienne-Clovis Chéry, ancien clerc de notaire, et celui-ci pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble à Saumur; ayant pour avoué constitué M^e Callier, encore d'autre part;

Il sera procédé, le dimanche treize décembre mil huit cent soixante-quatorze, en l'étude et par le ministère de M^e Courtois, notaire aux Rosiers-sur-Loire, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés:

PREMIER LOT.

Une maison, située au bourg de la commune des Rosiers, rue Nationale, composée de: une chambre basse à cheminée, ayant son entrée sur la rue, un corridor en suivant, ouvrant sur la cour, chambre à cheminée au fond, éclairée sur la cour, allée au levant de la première chambre pour communiquer à l'escalier qui dessert les chambres hautes; cette allée du corridor commune avec la maison de M. Egretteau, issue au bout de ce corridor, dépendant de la maison Egretteau, escalier en pierres

recouvert en ardoises, pour aller aux étages supérieures; petite cour au couchant et au midi des chambres ci-dessus, et ouvrant par une porte cochère sur la rue Nationale; boulangerie en appentis, ouvrant d'un côté sur la cour et d'autre côté sur la route; au premier étage, au-dessus des chambres et corridor ci-dessus désigné, deux chambres hautes à cheminée, ayant, l'une vue sur la rue et l'autre sur la cour, cabinet entre deux avec entrée sur le palier de l'escalier, à côté d'une autre chambre appartenant à M. Egretteau; grenier sur lesdites chambres et cabinets à côté du grenier dépendant de la maison Egretteau, auquel grenier on communique au moyen d'un troisième palier dudit escalier, sur lequel est pratiqué un petit réduit dépendant de la maison à vendre, à gauche de la porte d'entrée dudit grenier; cave régnant tant sous les chambres que sous l'allée, et à laquelle on arrive par la cour; jardin au midi de la cour et des bâtiments, contenant environ deux ares;

Chambre froide au couchant de la cour, hangar y attenant, chambre froide et chambre à feu en suivant, cette dernière ouvrant sur la rue Nationale;

Le tout se tenant et joignant au nord la rue Nationale, au midi le quai de la Loire, au levant la maison de M. Egretteau, murs mitoyens entre, et au levant M. Regoier, murs mitoyens entre.

Sur la mise à prix de trois mille francs, ci..... 3.000 fr.

DEUXIÈME LOT.

Une maison d'habitation, située au bourg de la commune des Rosiers, rue de la Croix composée d'une chambre basse à cheminée avec grand magasin y attenant, servant actuellement d'atelier de charbon, et neufs ares cinquante-cinq centiares de terre y attenant; le tout porté au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 92, 93 et 95; joignant au midi M^{lle} veuve Gasmier, au couchant et au nord M. Bry et au levant la rue de la Croix.

Sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci..... 2.500

TROISIÈME LOT.

Treize ares cinquante centiares de terre labourable, au canton de l'Aneau, commune des Rosiers, joignant au levant Calmet, au couchant la veuve Leboeuf ou représentants, et au midi M. Gauthier.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300

Total des mises à prix cinq mille huit cents francs, ci..... 5.800

S'adresser, pour les renseignements:

1^{er} A M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente;

3^o A M^e CALLIER, avoué co-licitant.

Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-quatorze.

BEAUREPAIRE
Enregistré à Saumur, le vingt-six novembre mil huit cent soixante-quatorze, folio case Recu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (591) Signé: E. PALUSTRE.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.
Et de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE

Par adjudication.

Aux enchères publiques.

D'UNE MAISON

Située à la Rigaudière, à Bizay, commune d'Epieds.

Provenant de la dame Jacques Gauchais.

L'adjudication aura lieu le dimanche treize décembre mil huit cent soixante-quatorze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e Sanzay, notaire à Brézé.

La vente est poursuivie à la requête de: 1^{er} Josephine Genet, épouse de Louis Avril, propriétaire cultivateur, demeurant à la Rigaudière commune d'Epieds, et son dit mari pour son autorisation et en son nom personnel; 2^e Marie Mayaud, épouse de Jean Moreau, et celui-ci pour son autorisation, demeurant à Grandfonds, commune d'Epieds; 3^e Victorine Victor, épouse de Michel Paris, ancien garde-chasse, et celui-ci pour son autorisation, demeurant ensemble à Brézé; 4^e René-Victor Chevalier, demeurant à la rue de Hautmont, commune de Brézé; 5^e Dominique-Victor Drouard, cultivateur, demeurant à Brézé; 6^e Henriette-Marie Richard, épouse de Henri Lesourd, bijoutier, et celui-ci pour son autorisation, et en son nom personnel, demeurant à Doué-la-Fontaine; tous co-intéressés comme co-propriétaires, poursuivants, ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre: Marie Pasquier, propriétaire demeurant à Grandfonds, commune de Brézé, comme tutrice d'Urban Corday, son fils mineur, né de son mariage avec feu Urban Corday, co-licitant, ayant pour avoué M^e Albert, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de: M. Prosper Couscher, juge au tribunal de première instance de Baugé, demeurant à Baugé, subrogé-tuteur dudit mineur Corday;

En vertu d'un jugement rendu par

le tribunal de première instance de Saumur, en date du

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE.

Une maison, sise à la Rigaudière, village de Bizay, commune d'Epieds, consistant: 1^{er} en un premier corps de bâtiments, construit dans la direction du levant au couchant, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, une grange, le tout couvert en ardoises; 2^o un second corps de bâtiment, construit dans la direction du nord au midi, comprenant une chambre basse à cheminée, écurie à côté, grenier au-dessus, couvert en tuiles, cour entre lesdits corps de bâtiments, jardin au nord du premier corps de bâtiment, d'une contenance d'environ deux ares soixante-quinze centiares; huit ares vingt-cinq centiares de vigne au nord du premier corps de bâtiment et au levant du second; caves, puits; le tout en un tenant, joignant au nord M^{lle} Lenoir, mur entre ne dépendant pas des présentes, au levant M. de Champfleuri, mur entre à ce dernier, au couchant la route, au midi les héritiers Brisson, mur entre.

Il est ici expliqué que la dame Avril Genet, sus-nommée, est propriétaire d'une cave ouvrant à gauche sur la courdoire et se trouvant la deuxième en descendant, que pour desservir cette cave, elle a droit de communauté au puits de ladite maison, aux charges de droit, et droit de passage dans la courdoire à laquelle elle arrive par une porte ouvrant au couchant sur la route.

Ladite maison mise à prix à la somme de quinze cents francs, ci..... 1.500 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-six novembre mil huit cent soixante-quatorze.

Signé: CHEDEAU.

MARIAGES EN TOUS PAYS

Deuxième année. — Administration de M. et M^{lle} Boullard, 143, rue de Rivoli, Paris. — Envoi des Renseignements et du Répertoire, le **Traité d'Union**, contre 2 francs de timbres. (529)

CHANGEMENT DE DOMICILE

LE MAGASIN D'ÉPICERIE de PAPIN-LEROY

Est transféré rue d'Orléans, 33, et rue Dacier, 38.

ANCIENNE MAISON OUVRARD,

à l'angle faisant face au Café de la Paix.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.